

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DE FRONSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC  
SEANCE DU 7 MARS 2020**

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mars à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 3 mars 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Karine MAUBERT-SBILE, Mme Geneviève CARRIE M. Stéphane MALARET, M. Pascal LIPPS, Mme Claudine ALBOUY, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Monique ORDONNEAU, M. Patrick PASQUON

Absents excusés : Mme Christine MARTY

Secrétaire de séance : Mme Mélanie HAGUENIN

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

**OBJET : demande de subventions au Conseil Départemental**

**Délibération n°2020-06**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a confié l'élaboration d'un plan guide sur les espaces publics aux cabinets Id De ville et Arcadie. Le Conseil Départemental a validé le fait que ce plan guide pouvait servir de socle pour des études préalables à la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB), moyennant une adaptation de son contenu.

Le cabinet Arcadie a établi un estimatif financier pour produire cette adaptation.

Le Maire ajoute que la commune, dans le cadre de la revitalisation de son centre-bourg et de l'étude préalable à la CAB, a lancé une consultation pour recruter un programmiste chargé de :

- faire des propositions de réutilisation et d'aménagements des deux propriétés situées au Centre Bourg et acquises en 2018
- l'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour la consultation et la désignation de l'équipe Maître d'Oeuvre selon les opérations de construction envisagées

**Vu** la délibération n°20180220-06 du 20 février 2018 portant acquisition par voie de préemption de la Maison « Coudert »

**Vu** la délibération n°20180410-14 du 10 avril 2018 portant acquisition par voie de préemption de la Maison « Farrouilh »

**Vu** la délibération n°2019-32 du 16 novembre 2019 par laquelle la commune de Vérac a décidé de candidater, auprès du Conseil Départemental, à la procédure de « Convention d'Aménagement de Bourg »

**Vu** le courrier du Conseil Départemental en date du 25 novembre 2019 , indiquant que la commune de Vérac est retenue pour la procédure « Convention d'Aménagement de Bourg »

Le Maire propose de solliciter une aide financière au Département, pour ces études préalables à la mise en œuvre de la CAB.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Programmiste (non retenu à ce jour)	15 000 €	Subvention sollicitée auprès du Département	8 250 € (55 % du montant de l'intervention)
Cabinet d'Etudes (Atelier Arcadie)	13 000 €	Subvention sollicitée auprès du Département	9 295 € (71,5 % de l'étude)
		Participation communale	10 455 €
Total dépenses HT	28 000 €	Total recettes HT	28 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de solliciter une subvention de 8 250 € et de 9 295 € auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette demande.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A VERAC, le 20 mars 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique BEC

